



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/44/230  
S/20594  
17 avril 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Point 32 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 14 avril 1989, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration que le Ministère fédéral des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque a faite, le 13 avril 1989, au sujet de la situation en Afghanistan :

Déclaration du Ministère tchécoslovaque des affaires étrangères sur  
la situation en Afghanistan, en date du 13 avril 1989

Une année s'est écoulée depuis le 14 avril 1988, date de la signature, à Genève, des Accords sur le règlement de la situation concernant l'Afghanistan. L'expérience nous montre que la République d'Afghanistan et l'Union des Républiques socialistes soviétiques se sont acquittées des obligations qu'elles ont assumées en vertu de ces accords.

On ne peut cependant pas en dire de même pour les autres signataires. Par leur position, ceux-ci permettent, en effet, la poursuite des efforts visant à parvenir à un règlement militaire de la question afghane et des tentatives visant à renverser par la force le Gouvernement de la République d'Afghanistan. Ce faisant, ils oublient que, pour que la région retrouve rapidement la paix et la sécurité, il faut que la situation se normalise, par des moyens pacifiques, sur la base de négociations de compromis assurant un respect mutuel des intérêts de toutes les parties intéressées.

\* A/44/50/Rev.1.

Les combats qui se déroulent actuellement pour le contrôle de Jalalabad et d'autres villes de la République d'Afghanistan témoignent de l'intervention persistante et de la participation active au conflit des forces qui sont intéressées par la déstabilisation, qui poursuivent leur propre intérêt et rejettent une politique de réconciliation nationale, en dépit des conséquences tragiques que leur comportement pourrait avoir pour l'Afghanistan.

L'évolution actuelle de la situation représente une grave menace non seulement pour l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté nationale de la République d'Afghanistan, mais encore pour la paix et la sécurité de l'ensemble de la région. C'est seulement le respect des Accords de Genève par tous leurs signataires qui pourrait empêcher une nouvelle escalade dangereuse de la tension dans cette partie du monde. La République socialiste tchécoslovaque appuie donc sans réserve les propositions concrètes qui ont été présentées par la République d'Afghanistan et l'Union soviétique dans l'intérêt d'un règlement politique de la situation. Elle considère qu'il serait important de revoir systématiquement l'application des Accords de Genève à une session du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, lequel pourrait envisager la possibilité d'inviter la communauté internationale à prendre des mesures conjointes afin de parvenir à un règlement politique rapide du conflit.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 32 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Evzen ZAPOTOCKY

-----